

TMJ.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-51 du 19 Février 1986

chargeant le Camarade Philippe AKPO,
Ministre des Enseignements Maternel
et de Base, de l'intérim du Camarade
Ousmane BATOKO, Ministre de la Culture,
de la Jeunesse et des Sports pour
compter du 17 Février 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 17 Février 1986, le Camarade
Philippe AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base
est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture, de la
Jeunesse et des Sports pendant l'absence du Camarade Ousmane
BATOKO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Février 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MCJS-MEMB 6 autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 ICE 4 BN-
DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6
JORPB 1.-